

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

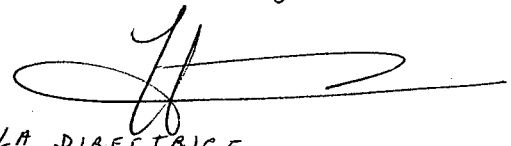
Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :

(1) Pouvoir organisateur : Femme Prévoyante Socialiste (2)

(1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)
et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination Ecole de la Femme ^{Prévoyante} (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F.
adresse complète : rue Darchis, 20 ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)
4000 LIEGE (2) le 14 avril 1995
n° de matricule : LIEGE : 6.188.216 (2)
n° de téléphone : 041 23 03 02 (2)



LA DIRECTRICE
J. SORNIN-FAVONNIER

2. Transmis en date du : (3) par le réseau :

(1) Communauté française
 (1) Provincial et communal

(1) Libre - confessionnel
 (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : (4) 8210 51 U 21 F1 | 803

Formation continuée des Auxiliaires polyvalents des services à domicile et en collectivité (2)

U.F. Observation et élaboration d'un rapport concernant une situation sociale.

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :

(1) enseignement secondaire : transition (1) ~~primaire~~ (1)
degré : ~~secondaire~~ (1) supérieur (1)

(1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : (2)

(1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme de (des) cours

Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales

Repris en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours

Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher

(2) A compléter

(3) A compléter par le Secrétaire permanent

(4) Réservé à l'administration

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A
DOMICILE ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Observation et élaboration d'un rapport
concernant une situation sociale**

ANNEXE 1

FINALITES GENERALES DE L'U.F. :

Conformément aux principales finalités définies dans l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, paru au Moniteur Belge le 25 juin 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale :

- 1°. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2°. Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES DE L'U.F. :

L'unité de formation a pour objet d'améliorer la qualité de vie et de bien-être aussi bien des aides familiales et du personnel soignant que des bénéficiaires de leurs services.

Elle a pour objet, en particulier, de rendre l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité capable de participer de façon active et responsable aux réunions de coordination sociale centrées sur les cas.

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A
DOMICILE ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Observation et élaboration d'un rapport
concernant une situation sociale**

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

Capacités :

Maîtriser de manière satisfaisante les capacités définies dans le programme des cours de la formation « auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité ».

Titres pouvant en tenir lieu :

- Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité,
- brevet d'aide familiale,
- certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire,
- tous les titres donnant accès aux fonctions d'aide familiale dans les services agréés par les régions et aux fonctions de personnel soignant dans les institutions agréées par l'INAMI.

Pour être admis dans l'UF, l'étudiant doit exercer les fonctions de personnel soignant ou d'aide familiale.

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A
DOMICILE ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Observation et élaboration d'un rapport
concernant une situation sociale**

ANNEXE 3

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE
DEDOUBLEMENT ET DE REGROUPEMENT DE L'U.F. :**

DEDOUBLEMENT

Il est recommandé que le groupe ne soit pas supérieur à 20 personnes, afin de favoriser l'apprentissage de chacun.

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A
DOMICILE ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Observation et élaboration d'un rapport
concernant une situation sociale**

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'U.F. :

A l'issue de l'unité de formation, l'élève devra être capable de :

- rechercher l'information concernant le bénéficiaire
 - faits, circonstances, impressions
 - mode de vie socioculturel, professionnel, économique, relationnel
 - indications particulières en fonction de l'objet du rapport,
- mettre en application les objectifs des services sociaux et sanitaires coordonnés,
- identifier et appliquer le vocabulaire particulier aux différentes professions avec lesquelles l'étudiant est en contact,
- appliquer les règles déontologiques,
- rédiger un rapport concernant une situation sociale.

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A
DOMICILE ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Observation et élaboration d'un rapport
concernant une situation sociale**

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable :

- d'observer une situation sociale,
- de rédiger un rapport simple, clair et précis basé sur les faits.

Le degré de maîtrise sera fonction :

- de l'exactitude de l'observation,
- du niveau des qualités requises du rapport (simplicité, clarté et précision).

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A
DOMICILE ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Observation et élaboration d'un rapport
concernant une situation sociale**

ANNEXE 6

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant ou expert possédant une expérience professionnelle de 5 ans dans l'encadrement de la fonction d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité.

50696 U FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES POLYVALENTES
UF1 RAPPORT DE CAS

INTRODUIT PAR

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET MENAGERE DES FPS DE LIEGE
(6.188.216)
RUE DARCHIS, 20
4000 LIEGE

REMARQUES:

L'intitulé ne convient pas, il n'est pas assez explicite.

Comme il n'y a pas de hiérarchie entre les dossiers de "formation continuée des A.P.S", il conviendrait de supprimer "UF 1" dans l'intitulé.

ANNEXE 4 : Le verbe " COMPRENDRE " n' exprime pas un objectif précis, il laisse une trop grande part à l'interprétation.

Le verbe " SE SOUVENIR " ne convient absolument pas.

ANNEXE 5 : Il s'agit de capacités terminales, elles doivent pouvoir être évaluées selon des critères précis.
"Prendre conscience" ne convient pas.

N. VIELVOYE

Le 01.04.95

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Vielvoye', with a long horizontal flourish underneath.